

Un exemple de relations entre le syndic et ses « filiales »

Dans le cadre de notre étude sur les « filiales » de syndic (LIEN abus numéro 2159) et suite une alerte d'adhérents, nous avons cherché à repérer chez un syndic (le groupe DUMESNIL) les relations qui pouvaient exister entre ses cabinets de syndic et des « sociétés prestataires » où ce syndic a des intérêts majoritaires, sociétés intervenant dans le cadre de la gestion des copropriétés qu'il administre. Nous livrons cette semaine le résultat de ces recherches et nous commenterons dès la semaine prochaine le tableau ci-dessous (qui demande, en effet, bien une semaine d'étude pour s'y repérer !) en démontrant pourquoi ce type de montage est particulièrement préjudiciable à l'intérêt des copropriétaires.

Bonne lecture....

